



Bienvenue à bord!

ASSURANCE COLLECTIVE POUR TOUS

SOUSSION D'ASSURANCE COLLECTIVE

Réseau de milieux naturels protégés

20 septembre 2023



www.vigilis.ca/aacocq



TABLE DES MATIÈRES

Mandat.....	4
À propos du régime collectif de l'ACOCQ.....	5
Avantages du régime collectif de l'ACOCQ	6
Les garanties obligatoires.....	6
Assurance vie et mutilation accidentelle	
Assurance vie des personnes à charge	
Assurance invalidité de longue durée	
Assurance soins médicaux	
Les garanties optionnelles	12
Assurance invalidité de courte durée	
Assurance soins dentaires	
Vos partenaires de confiance	13



MANDAT

À titre de cabinet spécialisé en assurance et rentes collectives, nous désirons vous rappeler les engagements que nous prenons à votre égard :

ANALYSE DE VOS BESOINS EN AVANTAGES SOCIAUX

Lors du mandat initial et de façon ponctuelle par la suite, nous pourrions vous aider dans le choix des protections que votre organisme souhaite offrir sous son régime d'assurance collective en tenant compte des objectifs fixés par l'organisme pour le régime, y compris toute contrainte financière.

MISE EN VIGUEUR

Afin d'assurer une mise en vigueur ordonnée du régime et la satisfaction continue des participants, nous nous engageons à maintenir une équipe de service à la clientèle interne, disponible aux heures normales d'opération, apte à vous procurer un service personnalisé à la hauteur de vos attentes.

Nous nous engageons aussi à vous fournir des documents informatifs personnalisés et attrayants à l'intention du personnel et assurons notre disponibilité pour toute rencontre jugée nécessaire avec les salariés.

Tous les conseillers en assurance Vigilis sont régis par et détenteurs d'un permis émis par l'Autorité des marchés financiers. Nous vous invitons à communiquer toute plainte ou insatisfaction à cet égard à la responsable des plaintes Vigilis, Jocelyne Allie, à l'adresse indiquée ci-dessous.

RENOUVELLEMENT

À titre de représentants mandatés auprès de l'assureur, Normandin Beaudry et Le Groupe Vigilis reçoivent les conditions de renouvellement proposées.

Afin de nous assurer que ces conditions soient équitables, nous procédons à l'analyse des réclamations soumises sous le régime en cours d'année selon votre taille ainsi qu'à l'évolution de votre profil démographique et dégageons toute nouvelle tendance.

Nous analysons les frais et facteurs utilisés par l'assureur afin de garantir l'exactitude de l'offre qui doit demeurer équitable face au marché.

DURÉE DU MANDAT

Le présent mandat n'a aucune durée fixe et chacun des partis peut l'annuler en fournissant à l'autre parti un avis écrit de ses intentions au moins 30 jours avant la date d'annulation.

Les régimes collectifs Vigilis

200-3285, boul. Saint-Martin Est, Laval QC H7E 4T6



À PROPOS DU RÉGIME

à l'intention des organismes communautaires du Québec

En tant que gestionnaire du régime conçu exclusivement à l'intention des organismes communautaires du Québec, nous sommes heureux de vous remettre votre soumission d'assurance collective.

Le projet d'un régime d'assurance collective conçu exclusivement pour les organismes communautaires du Québec a pris naissance grâce à la collaboration de la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCDC), le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et du Relais-Femmes.

Le régime ainsi créé a été approuvé et est sous la supervision du conseil d'administration de l'ACOCQ, composé de confrères et consœurs bénévoles ayant à cœur de mener à bien le projet d'origine, soit d'offrir aux membres des protections d'assurance de qualité, adaptées à leur situation, à des conditions qui respectent la capacité de payer des organismes participants.

Afin d'assister le CA dans cette démarche, deux entreprises ont choisies de faire équipe, soit Normandin Beaudry, la plus importante société d'actuaire-conseils de propriété entièrement québécoise et le Groupe Vigilis, chef de file en assurance collective avec un long historique d'engagement communautaire.

Si vous désirez de plus amples renseignements, ou si avez besoin d'assistance, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera un plaisir de vous aider dans vos démarches.

TIMOTHY-JAMES DESORMEAU

Gestionnaire, Service à la clientèle –Solutions Collectives

Conseiller en sécurité financière

Conseiller en régimes d'assurance collective

Tél. : 450 781-0438 | 1 877 781-0438

Siège social : 200-3285, boul. Saint-Martin Est, Laval QC H7E 4T6

Nous certifions avoir passé en revue les conditions proposées par Croix Bleue Medavie, et considérons qu'il s'agit de la meilleure option alliant tous les avantages recherchés, soit la qualité des protections, des primes avantageuses et une stabilité irréprochable.

Le Groupe Vigilis

Gestionnaire du régime d'assurance conçu à l'intention des organismes communautaires du Québec





AVANTAGES DU RÉGIME COLLECTIF à l'intention des organismes communautaires du Québec

LA FORCE DU NOMBRE

Vous n'êtes plus seul face à l'assureur.

Obtenez des conditions en tout temps supérieures! En vous joignant aux autres organismes assurés du régime d'assurance collective conçu exclusivement pour les organismes communautaires du Québec, vous contribuez au poids cumulatif représenté par l'ensemble des assurés et augmentez ainsi votre pouvoir de négociation. Ceci vous procure de nombreux avantages, non seulement au moment des renouvellements, mais aussi quotidiennement, lors du traitement de vos demandes.

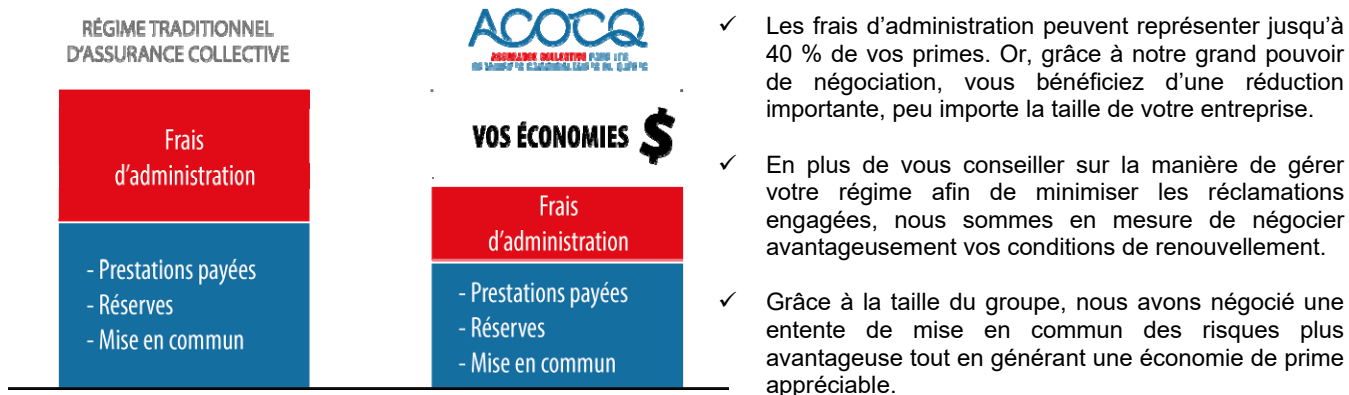
DES COÛTS COMPÉTITIFS

Une réduction des frais de l'assureur.

Lors de la tarification, l'assureur vous propose des frais selon la taille du groupe de l'ACOCQ en entier, vous profitez ainsi de conditions financières avantageuses!

On observe bien la supériorité du régime grâce à cette illustration du calcul de la prime d'assurance sous le régime d'assurance collective conçu exclusivement pour les organismes communautaires du Québec comparée à celle d'un régime standard :

Calcul et comparaison des primes d'assurance collective



Les frais d'administration utilisés sont grandement réduits lorsque comparés au marché, vous bénéficiez ainsi de la force du nombre!



LES GARANTIES

GARANTIE OBLIGATOIRE ASSURANCE VIE ET MUTILATION	RÉGIME DE L'ACOCQ
Délai	Période probatoire de l'organisme
Critère(s) d'admissibilité	Salarié permanent et contractuel à mandat renouvelable travaillant 21 heures par semaine ou plus
Capital Assuré	1 fois le salaire annuel, arrondi au 1 000 \$ supérieur, minimum de 30 000 \$
Assurance vie	Idem
Mutilation accidentelle	Idem
Maximum disponible sans preuves de bonne santé avec preuves de bonne santé	125 000 \$ 500 000 \$
Réduction de protection de 50 % à se termine à	65 ans 70 ans
Capital assuré du conjoint	10 000 \$
Capital assuré de chaque enfant	5 000 \$
Entrée en vigueur de l'assurance (enfant)	À la naissance
Résiliation de l'assurance de l'enfant s'il étudie à temps plein	21 ans 26 ans



LES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE OBLIGATOIRE	RÉGIME DE L'ACOCQ
ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE	
Montant d'indemnisation	66,67 % du revenu mensuel
Maximum disponible	
sans preuves de bonne santé	4 000 \$
avec preuves de bonne santé	7 750 \$
Délai de carence	Fin des prestations d'assurance emploi ou d'invalidité de courte durée ou 112 jours
Période d'indemnisation maximale	Jusqu'à 65 ans
Protection se termine à	65 ans
Statut fiscal	Imposable
Conditions pré-existantes ¹	Ne s'applique qu'au nouvel adhérent n'ayant pas de protection d'assurance aux moment de son adhésion

¹Conditions préexistantes

Les prestations ne sont pas payables si l'invalidité totale résulte d'une maladie ou blessure pour laquelle, au cours des 3 mois précédant immédiatement la date d'effet, l'adhérent :

- a eu une consultation médicale;
- s'est vu prescrire ou a pris des médicaments; ou
- a reçu un traitement, y compris des mesures diagnostiques.

à moins que l'invalidité totale survienne au moins 12 mois après la date à laquelle l'adhérent est devenu couvert.



COMPARAISON DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE OBLIGATOIRE ASSURANCE DES SOINS MÉDICAUX	RÉGIME DE L'ACOCQ
	OPTION A
A FRAIS D'HOSPITALISATION	
Remboursement	100 %
Franchise	Aucune
Chambre	Semi-privée
Hôpital de convalescence	Maximum 120 jours / année
B ASSURANCE VOYAGE	
Franchise	Aucune
Remboursement	100 %
Maximum par voyage	2 000 000 \$
Assistance voyage	Oui
Assurance annulation de voyage	Non couvert
C MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE	
Remboursement	75 %
Franchise	
Annuelle	Aucune
Par ordonnance	5 \$
Définition des médicaments	Médicaments nécessitant une ordonnance
Substitution générique	Oui
Carte de paiement	Direct



COMPARAISON DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE OBLIGATOIRE	RÉGIME DE L'ACOCQ
	OPTION A
D SERVICES PARAMÉDICAUX	
Franchise	Aucune
Pourcentage de remboursement	80 %
Maximum annuel :	
Psychologue, Psychothérapeute, Travailleur Social, Psychoéducateur, Conseiller en orientation	1 000 \$ combiné pour l'ensemble des spécialistes, par année, par assuré
Audiologiste, Chiropraticien, Diététiste, Ergothérapeute, Orthophoniste, Ostéopathe, Physiothérapeute, Podiatre,	1 000 \$ combiné pour l'ensemble des spécialistes, par année, par assuré
Acupuncteur, Homéopathe, Massothérapeute, Naturopathe	



COMPARAISON DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE OBLIGATOIRE	RÉGIME DE L'ACOCQ
	RÉGIME A
E AUTRES SERVICES/FRAIS	
Franchise	Aucune
Pourcentage de remboursement	80 %
Type de maximum	Payable
Chaussures orthopédiques	300 \$ / année civile
Prothèses auditives	500 \$ / 36 mois consécutifs
Soins infirmiers privés	300 \$ / jour et 10 000 \$ / année civile
Analyses de laboratoire et épreuves diagnostiques (échographies, IRM, scanner, radiographies, etc.)	1 000 \$ / année / assuré
F SOINS DE LA VUE	
Franchise	Aucune
Pourcentage de remboursement	100 %
Frais couverts	Examen, lunettes et lentilles
Maximum	200 \$ / 24 mois

Note : Au moment du renouvellement annuel, si vous êtes 3 salariés ou plus, vous pouvez opter pour une option plus généreuse ou, après 3 années dans la même option, réduire votre couverture.



COMPARAISON DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE OPTIONNELLE	RÉGIME DE L'ACOCQ
Montant d'indemnisation	Programme supplémentaire au chômage (PSC) ² 66,67 %
Prestation maximale	1 500 \$
Maximum sans preuves	1 500 \$
Délai de carence	Aucune en cas d'accident et d'hospitalisation 5 jours ouvrables en cas de maladie
Période d'indemnisation	16 semaines
Statut Fiscal	Imposable

Notes et commentaires

² bonifie les prestations d'assurance chômage lors d'un arrêt temporaire en raison de maladie ou de blessure, en versant la différence entre celles-ci et le maximum prévu par le régime



COMPARAISON DES GARANTIES (SUITE)

GARANTIE OPTIONNELLE	RÉGIME DE L'ACOCQ	
	RÉGIME A	RÉGIME B
Franchise annuelle	Aucune	Aucune
Guide des tarifs utilisés	Année courante	Année courante
A	SERVICES DE BASE :	
Examens et diagnostics, incluant un examen de rappel, détartrage et polissage	80 % (un examen de rappel aux 12 mois)	75 % (un examen de rappel aux 12 mois)
Radiographie	80 %	75 %
Soins préventifs	80 %	75 %
Soins de restauration de base et d'entretien de prothèse amovible	80 %	75 %
Chirurgie buccale	80 %	75 %
Anesthésie	80 %	75 %
Extractions	80 %	75 %
B	SERVICES ENDODONTIQUES ET PARODONTIQUES :	
Traitement de canal	80 %	75 %
Traitement de la gencive	80 %	75 %
C	SERVICES DE RESTAURATION MAJEURE :	
Couronnes	50 %	Non couvert
Incrustations	50 %	Non couvert
Ponts ou prothèses amovibles	50 %	Non couvert
Maximum annuel combiné par assuré (a+b+c)	1 000 \$	1 000 \$
D	SOINS ORTHODONTIQUES - Non offert	
Maximum viager pour soins orthodontiques		



VOS PARTENAIRES DE CONFIANCE



Depuis 70 ans, Croix Bleue Medavie est un organisme sans but lucratif et un partenaire reconnu en matière de services de santé pour les employeurs à l'échelle du Canada.

Que ce soit grâce à la participation individuelle des employés ou de celle de toute l'entreprise, nous croyons aux bienfaits de redonner à la communauté. Au moyen de notre programme d'investissement dans la communauté, nous appuyons les événements et activités qui se consacrent à la santé et au mieux-être de nos collectivités.



Fondée en 1992, Normandin Beaudry est la plus importante firme d'actuares-conseils de propriété entièrement québécoise. Elle offre ses services dans de nombreux secteurs d'activités, tout en demeurant avant tout une firme à taille humaine, dévouée, attentionnée, accessible et animée par le souci de toujours donner l'heure juste.



Depuis plus de 40 ans, Le Groupe Vigilis est la référence en matière d'assurance collective des petits employeurs et à ce titre, nous procurons des solutions d'assurance adaptées aux besoins de plus de 1 200 PME.

Nous sommes fiers de nous associer à ces deux partenaires afin de vous offrir à votre tour :

- des protections sur mesure à un coût compétitif;
- l'expertise d'un conseiller accrédité;
- le support de nos spécialistes lors de vos demandes de règlement;
- l'heure juste sur les questions qui vous préoccupent en matière d'assurance.



NOTES

A series of 25 horizontal lines for writing notes.



ACOCQ ASSOCIATION POUR
L'ASSURANCE COLLECTIVE
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC